

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 14 (1876)  
**Heft:** 47

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** Potiron  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-183925>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### Chants populaires.

*Le God save the queen.*

En attendant de pouvoir recueillir quelques détails sur le *Rufst du mein Vaterland*, qu'on dit être le vrai chant national suisse, nous entredierons quelques instants nos lecteurs du chant national anglais auquel il a emprunté sa mélodie et dont le titre se traduit par *Dieu sauve la reine*.

L'origine de cet hymne célèbre est tout à fait incertaine. On a avancé que les paroles et la mélodie avaient pour auteur le poète Harry Carrey. D'autre part, un journal français publiait à ce sujet en 1866, les lignes suivantes :

« Madame de Brionne, directrice de la maison de Saint-Cyr, avait composé, pour fêter la naissance de Louis XIV, une cantate intitulée : *Dieu sauve le roi*, dont le célèbre musicien Lulli écrivit la musique. Dans le cours d'une excursion en France, Hændel, compositeur allemand, qui habitait l'Angleterre, entendit ce chant, le nota, et, à son retour à Londres, l'offrit au roi Georges I, comme une nouvelle production de son génie. Naturellement les Anglais repoussent avec indignation la version française.

D'autres personnes, en Angleterre, affirment que ce chant est beaucoup plus ancien et qu'il existait déjà un siècle avant l'arrivée de Hændel dans ce pays.

Mais quoi qu'il en soit de son histoire, le *God save the queen* est si bien approprié à l'humeur anglaise qu'il produit toujours sur le public de la Grande Bretagne un merveilleux effet. Aux dîners mensuels de la Société des mélodistes, à Londres, on porte ordinairement un toast à la reine, suivi de l'hymne national avec les refrains en chœur.

La reine, d'après l'étiquette de la cour, doit faire acte de présence au moins une fois l'année aux théâtres de Covent-Garden, de Drury-Lane et à l'Opéra. Aussitôt qu'elle paraît dans sa loge, le *God save* remplit la salle de sa mélodie majestueuse, exécuté par une voix solo, des instruments et des chœurs :

Dieu garde notre reine,  
Longs jours à notre reine,  
Vive la reine !  
A elle victoire,  
Bonheur et gloire !  
Qu'elle ait un règne heureux,  
Et l'appui des cieux !

Dès la première mesure, loges et parterre, où vont aussi les femmes, enfin tous les spectateurs se lèvent spontanément par un sentiment de respect unanime.

Le Jorat, 15 novembre 1876.

Monsieur le rédacteur.

Vous en mettez un peu trop sur le dos des gens de la campagne. L'histoire d'un syndic qui a vu des rails flotter sur l'eau lors d'une inondation, et que j'ai lue seulement aujourd'hui, est fort possible, lors même que vous l'avez racontée pour faire rire vos lecteurs aux dépens d'une honorable catégorie de fonctionnaires qui ne sont pas si bêtes qu'ils paraissent, quand même tous ne savent pas le latin.

Notre régent, qui a fait ses études à l'école normale et qui en sait presque autant que le ministre, m'a expliqué comme quoi les rails ont sans doute été emportés avec les traverses, sur lesquelles ils sont cloués ; or, si celles-ci sont en mélése, bois plus léger que l'eau, elles auront parfaitement pu soutenir les rails d'une voie en construction, qui sont en général plus légers que les rails définitifs.

Il n'est donc pas étonnant qu'un syndic ait vu des rails flotter sur l'eau ; mais ce qui serait bien plus phénoménal, ce serait de voir un journaliste aller au fond ; car ces messieurs ont tellement d'esprit, et ça les rend si légers, qu'ils peuvent nager, même dans le vide.

Croyez, monsieur, que je ne suis pas intéressé en vous faisant cette réclamation, car je ne suis pas syndic et n'ai jamais cherché à l'être ; mais je n'aime pas qu'on se moque de mes supérieurs.

POTIRON, *municipal*.

### N'ein pu pas dào mé.

La senanna passá, on lulu qu'avái volliu agottá lo nové, sè trová on bocon bliet quand saillesse dào cabaret. Trabetsivè onna vouàire po sè reintorná et s'appohive ái mourets po ne pas féré dái trào grantès z'S. Quand l'est que passá dévánt 'na máison iò y'avái dái dzouvenès dzeins pè lès fenétrès dào coutset, noutron coo cheinte tot d'on coup lo molion, que cein lo fe refrezená. C'étái clliào djeinès dzeins que l'aviont vu et que lái aviont vouedi onna casse d'édhie su lo casaquin, po s'amusá. L'autro